

APPA

ASSOCIATION
DES PSYCHOTHÉRAPEUTES
PSYCHANALYTIQUES
DU QUÉBEC

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'A.P.P.Q. tenue le
10 juin 1993, au 39 Ouest, Boul. Guin, Montréal.

Présences:

BOURGAULT, Denise	PAGOLA, Marta
CHAREST, Anita	PELLETIER, Robert
COTE, André	PELSSER, Robert
GAUTHIER, François	PROVENCHER, Louise
LANOUILLE, Nicole	VAN GIJSEGHEM, Hubert
LAPERRIÈRE, Réal	LATENDRESSE, Diane
	WOLFE, Louise.

1. Ouverture de l'Assemblée à 20:30 heures par Réal Laperrière,
président.

2. Adoption de l'ordre du jour:

Proposée par Louise Provencher, secondée par Denise Bourgault.

3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 mai
1992:

Adoption proposée par Robert Pelsser, secondée par Nicole Lanouette.

4. Informations:

Nil.

5. Rapport annuel:

La lecture des documents du rapport annuel est faite par Réal Laperrière. Une attention est portée sur les dossiers spéciaux qui ont retenu davantage le souci du Comité Exécutif.

a) Gestion et rapatriement des Actes du Colloque par l'A.P.P.Q..

Il faudrait lire que la somme de \$4,240.00

a été partagée entre les trois membres du comité de rédaction et non \$4,500.00.

b) Modification du thème et des dates du colloque.

Aucune question, ni aucun commentaire aux explications fournies.

c) Révision des critères d'admission.

Ce point relance cette année encore discussion et désaccord.

Réal Laperrière rappelle les critères et les modalités de sélection des candidats en démontrant l'attention et le sérieux apportés par le comité à l'étude des dossiers. Occasionnellement, une entrevue avec le candidat s'impose. Quelques candidats sont refusés et présentent à nouveau leur dossier d'admission.

Robert Pelsser dénonce le manque de rigueur des critères d'admission et déplore le manque de formation psychanalytique de certains membres. Ce dernier blâme le Comité Exécutif d'escamoter la question du "Psychanalytique" et de la compétence de ses membres. Il leur reproche leur position de maintenir le "Statut quo" des critères d'admission.

Robert Pelsser réaffirme la proposition qu'il avait faite au Comité Exécutif, d'ajouter aux critères d'admission un texte théorico-clinique qui permettrait une meilleure évaluation de l'intégration des connaissances et de la praxis.

Cette proposition a été rejetée à l'unanimité par le comité d'admission et le Comité Exécutif. Référence au procès-verbal du 20 novembre 1992.

La désapprobation de cette proposition serait à l'origine du projet de démission de Robert Pelsser qui ne pouvait soutenir la position "d'attentisme" du Comité Exécutif devant l'urgence de hausser les exigences des critères d'admission afin de garantir la compétence de ses membres.

Robert Pelletier dénonce aussi le peu d'implication des membres à "Témoigner" de leur pratique psychanalytique. Il questionne les motifs d'adhésion de certains membres à l'A.P.P.Q. et déplore lui aussi le glissement de l'association vers une reconnaissance de "Psychothérapeute - Psychodynamique" plutôt que de "Psychothérapeute - Psychanalytique". L'A.P.P.Q. lui apparaît s'éloigner de l'idée première qui était de créer une association qui stimulerait le désir d'un travail psychanalytique chez les membres qui devraient en "Témoigner" soit par des conférences, des présentations ou encore par une participation active.

L'A.P.P.Q. persisterait dans son symptôme de "Résistance" à la psychanalyse.

Réal Laperrière, membre du comité d'admission, demeure attentif à la discussion et au nom du comité d'admission il demeure disponible à réviser une autre fois les critères.